

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 janvier 2022 à 19 h à huis clos par visioconférence.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Luc Harvey, directeur général/secrétaire-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. René Roy, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos

et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE

30-2022 Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence ou visioconférence.

-
1. **Ouverture de la séance;**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
 3. **Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 817 603 \$ sur la préparation des plans et devis et les travaux de réfection de la Route St-Jean Sud;**
 4. **Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-715 d'un montant de 817 603 \$ sur la préparation des plans et devis et les travaux de réfection de la Route St-Jean Sud;**
 5. **Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 617 215\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées;**
 6. **Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-716 d'un montant de 1 617 215\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées;**
 7. **Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 738 870\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de la voirie pour le projet de développement domiciliaire de la rue de L'Érablière;**
 8. **Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-717 d'un montant de 1 738 870\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de la voirie pour le projet de développement domiciliaire de**

la rue de L'Érablière;

9. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

31-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 817 603 \$ sur la préparation des plans et devis et les travaux de réfection de la Route St-Jean Sud

Je soussignée, Guylaine Lemelin, conseillère, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement sur la préparation des plans et devis et les travaux de réfection de la Route St-Jean Sud.

Guylaine Lemelin, conseillère

4. Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-715 d'un montant de 817 603 \$ sur la préparation des plans et devis et les travaux de réfection de la Route St-Jean Sud

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour le projet d'augmentation de la capacité des eaux usées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 24 janvier 2022;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

32-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le projet de règlement d'emprunt no 2022-715 pour un montant de 817 606\$ intitulé « Règlement d'emprunt pour la préparation des plans et devis et les travaux de réfection de la Route St-Jean Sud.

- 5. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 617 215\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées**

Je soussigné, Gaston Fortier, conseiller donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 617 215\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées.

Gaston Fortier, conseiller

- 6. Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-716 d'un montant de 1 617 215\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour le projet d'augmentation de la capacité des eaux usées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 24 janvier 2022;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

33-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le projet de règlement d'emprunt no 2022-716 pour un montant de 1 617 215 \$ intitulé « Règlement d'emprunt pour la préparation des plans et devis et les travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées ».

- 7. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 738 870\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de la voirie pour le projet de développement domiciliaire de la rue de L'Érablière**

Je soussigné, René Roy, conseiller, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 738 870\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de la voirie pour le projet de développement domiciliaire de la rue de L'Érablière.

René Roy, conseiller

- 8. Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-717 d'un montant de 1 738 870\$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de la voirie pour le projet de développement domiciliaire de la rue de L'Érablière**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour le projet de développement domiciliaire de la rue de L'Érablière;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du

24 janvier 2022;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

34-2022 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le projet de règlement d'emprunt no 2022-717 pour un montant de 1 738 870 \$ intitulé « Règlement pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de la voirie pour le projet de développement domiciliaire de la rue de L'Érablière.

9. Levée de la séance

35-2022 Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Luc Harvey
Directeur général/secrétaire-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.